

République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud-Artois
Commune de Foncquevillers

Procès-Verbal

Séance du Conseil Municipal

du 14 Mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

Présents : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mme : DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume.

Absent excusé : M. GONS Gaylord qui a donné procuration à M. SOYEZ Guillaume.

Absente : Mme BALAVOINE Christelle.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 8
- Procuration : 1

Date de la convocation : 10/05/2024 - **Date d'affichage** : 10/05/2024

A été nommé(e) secrétaire : Mme PRUVOST Florence.

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que huit conseillers sont présents. Madame BALAVOINE Christelle est absente non excusée. Monsieur GONS Gaylord, absent excusé, a donné procuration à Monsieur SOYEZ Guillaume. Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h20.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers présents que la séance est enregistrée.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1/ Validation du procès-verbal de la réunion de conseil du 9 avril 2024.**
- 2/ Délibération Achat terrains DECI.**
- 3/ Délibération réaménagement terrain de foot.**
- 4/ Délibération création poste Adjoint Administratif Principal.**
- 5/ Etablissement bureau de vote pour les élections européennes 9 juin 2024.**
- 6/ Questions diverses.**

1/ Validation du procès-verbal de la réunion de conseil du 9 avril 2024 :

Monsieur le Maire soumet le Procès-Verbal de ladite réunion à l'approbation des conseillers municipaux.

Aucune remarque n'est émise. Le Conseil Municipal valide le PV.

Vote POUR 9 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

Monsieur MOITREL, Référent frelons, demande de lui envoyer tous les documents concernant cette fonction. Une note d'informations doit être diffusée dans le village.

2/ Délibération achat terrains DECI :

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en 2019, une délibération du Conseil antérieur avait prévu l'achat d'un terrain rue de Gommecourt. L'achat n'avait pas été finalisé. Il convient à l'heure actuelle de procéder à l'achat de ce terrain afin d'installer une cuve.

Le devis pour la division cadastrale s'élève à 1 350 € HT soit 1 620 € TTC.

Avec la réactualisation du prix du terrain, les frais de notaire, il faut s'attendre à un prix plus élevé.

Il en va de même pour la petite rue de Sully, le propriétaire du terrain concerné propose une convention signée entre les deux parties avec une clause de disposition du terrain à vie pour la Commune.

Quand ces démarches seront abouties, le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FARDA pourra être déposé.

Monsieur le Maire a demandé également à la Société SICP un devis afin de contrôler les points d'eau incendie, le coût se monte à 321,60 € TTC. Le contrôle n'a pas été effectué depuis 2019. Normalement il doit être effectué tous les trois ans.

Monsieur le Maire présente les trois devis qui ont été demandés pour les travaux de mise aux normes incendie.

- Entreprise DELAMBRE - coût 56 547, 50 € HT.

- Entreprise BALESTRA - coût 82 865,85 € HT.

- Etablissement BAILLET - coût 93 029,06 € HT.

Les trois entreprises ont eu le même cahier des charges.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers quelle pourrait être l'orientation de choix d'entreprise concernant ces travaux.

Après un tour de table et au vu du pourcentage de subventions ne dépassant pas 50 % du montant total HT, les conseillers décident d'orienter leur choix sur la meilleure offre tarifaire. L'ensemble du projet n'étant pas encore assez avancé, Monsieur le Maire déclare que le vote sur le choix de l'entreprise se fera ultérieurement.

Vote POUR 9 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

Pour la remise aux normes des installations actuelles dite rénovation de l'existant Après présentation du devis par Monsieur le Maire, les Etablissements BAILLET ont été retenus pour un montant de 11 124,48 € HT. L'ensemble de ces travaux n'est pas éligible à subvention.

3/ Délibération réaménagement terrain de foot :

Monsieur le Maire présente à nouveau le devis de la Société ID VERDE pour la réfection du terrain de foot qui s'élevait à 49 895,33 € HT. Monsieur le Maire propose de revoir l'entreprise afin de convenir d'un nouveau devis en enlevant les abris de touche, les pare-ballons ainsi que la main courante. Ce qui sera retiré du devis initial devra être réalisé en interne.

Les conseillers acceptent la proposition de Monsieur le Maire.

Vote POUR 9 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

4/ Délibération création poste Adjoint Administratif Principal :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'Adjoint Administratif peut bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal.

Tous les conseillers approuvent cette décision.

Vote POUR 9 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

5/ Etablissement bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024 :

Le scrutin ouvrira à 8h et se terminera à 18h.

Les conseillers s'inscrivent pour tenir les permanences.

6/ Questions diverses :

a) Monsieur le Maire demande de passer une information à la population concernant le PLUI.

b) Monsieur BLONDIAUX demande s'il y a des amateurs pour la maison 6 rue Verte.

c) Monsieur BLONDIAUX demande également pour l'organisation de la cérémonie du lundi 1er juillet. Les officiels doivent venir à 2 ou 3 personnes.

d) Monsieur DEMAILLY explique que l'intérieur de l'église est sali par des déjections de pigeons. Il demande que l'employé communal fasse le nécessaire en vue de boucher les accès potentiels afin de protéger la nef de nouvelles dégradations.

e) Une réunion est organisée avec les Amis Réunis le vendredi 17 mai à 18h30 pour l'EVS (Espace de Vie Sociale).

f) Petit rappel du spectacle le samedi 18 mai à 20h30 à la Maison Foulquoise.

g) Monsieur SOYEZ présente le projet 2024 pour les "Foulées Foulquoises" avec ses nouveautés. 300 dossards sont prévus. Parcours de 5km en + ainsi que des parcours de marche de 10 et 17km.

h) Monsieur le Maire fait part aux conseillers de son rendez-vous avec la Société LUMIPLAN pour l'achat d'un panneau lumineux. 20 000 € pour un neuf et 10 000 € pour une occasion sans les frais d'entretien. Les conseillers trouvent le coût élevé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 23h08.

Aucune date n'a été prévue pour la prochaine réunion.

Fait en mairie, le 16/05/2024

Le Maire

Christophe LAGNIEZ



